

> Les adresses utiles

	SAO	PASS	Centres médico-sociaux Assistantes sociales
LONGWY	Point d'accueil urgences sociales, Association Alisés 132, rue de Metz - 54400 Longwy Tél. : 03 82 39 53 10 Heures ouvrables	Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin Tél. : 03 82 44 78 67 Le mercredi de 10 h à 12 h	Maison du Département 16, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 54400 Longwy - Tél. : 03 82 39 59 51 Centres rattachés : Villerupt, Longuyon, Longwy, Mont-Saint-Martin
BRIEY	Point d'accueil urgences sociales, Association Alisés 2, rue Émile Gentil - 54150 Briey Tél. : 03 82 22 91 96 ou 03 82 46 50 60 Heures ouvrables	Centre Hospitalier de Briey Tél. : 03 82 47 50 00 Poste 64 43 Du lundi au vendredi de 8 h à 15 h 50	Maison du Département 3, place de l'Hôtel des Ouvriers 54310 Homécourt - Tél. : 03 82 46 50 04 Centres rattachés : Piennes, Jœuf, Briey, Jarny, Tucquenieux
VAL DE LORRAINE	Association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 1, impasse de la Brasserie 54700 Pont-à-Mousson Tél. : 03 83 83 33 00 Heures ouvrables		Maison du Département "Val de Lorraine" 9200, route de Blénod - BP 20117 - Maldières 54700 Pont-à-Mousson - Tél. : 03 83 80 01 70 Centres rattachés : Pont-à-Mousson, Blénod, Dieulouard, Pompey, Champigneulle, Liverdun, Pont-à-Mousson (MSA)
TERRES DE LORRAINE	Association Grand Sauvoy 1, rue Monseigneur Milley 54200 Toul Tél. : 03 83 63 79 01	Centre Hospitalier de Toul Tél. : 03 83 62 20 04 Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h	Maison du Département "Terres de Lorraine" 5, avenue Victor Hugo - 54200 Toul Tél. : 03 83 64 88 40 - Fax : 03 83 64 88 41 Centres rattachés : Toul, Vézelize, Neuves-Maisons
LUNÉVILLOIS	Association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 6, rue Sainte-Anne 54300 Lunéville Tél. : 03 83 73 26 81 Heures ouvrables	Centre Hospitalier de Lunéville Tél. : 03 83 76 14 94 ou 03 83 76 14 65 Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h	Maison du Département du Lunévillois 28, rue de la République - 54300 Lunéville Tél. : 03 83 74 44 23 Centres rattachés : Baccarat, Bayon, Blainville, Lunéville, Blâmont (MSA), Lunéville (MSA)
NANCY ET AGGLO-MÉRATION	Association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 15, rue Gilbert - 54000 Nancy Tél. : 03 83 19 21 31 SAO uniquement à destination des demandeurs d'asile : accueil, domiciliation, hébergement d'urgence et accompagnement	CHU de Nancy Espace Lionnois Tél. : 03 83 85 97 06 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, sur rendez-vous l'après-midi Maternité Régionale Tél. : 03 83 34 43 64	Maison du Département "Nancy et Couronne" Pôle Nancy Ville 109, boulevard d'Haussonville - 54000 Nancy Tél. : 03 83 98 91 84 Centres rattachés : Laxou Champ-le-Bœuf, Maxéville, Nancy (CMS) Pôle Est 2, rue J.-P. Rameau - BP 97 - 54140 Jarville Tél. : 03 83 56 90 10 Centres rattachés : Tomblaine, Jarville, Saint-Nicolas, Dombasle, Ludres, Nancy Loritz, Malzéville, Saint-Max, Essey-lès-Nancy Pôle Ouest 80, boulevard Foch - 54520 Laxou Tél. : 03 83 67 81 75 Centres rattachés : Nancy-Donzelot, Vand-Lorraine, Vand-Est, Laxou

> Les solutions envisageables

Sur le plan général

I - Domiciliation administrative : CCAS, certaines associations par convention

II - Se loger, se vêtir : SAO, assistante sociale du Conseil Général

III - Accéder à l'éducation : service social de l'Éducation nationale, cellule enfance maltraitée (119 CEM)

IV - Se nourrir, se vêtir convenablement : CCAS des communes, assistante sociale des TMS, SAO

V - Disposer d'un revenu : assistante sociale, Services Territoriaux Personnes Âgées - Personnes Handicapées (STPAPH)

VI - Écosystème stable (accès à la sociabilité) : assistante sociale du Conseil Général

VII - Apport durable de ressources : RSA si plus de 25 ans et si moins de 25 ans avec enfant à charge de moins de 3 ans, CAF, sinon mission locale

VIII - Droit à une couverture maladie : CMU, CMUC, AME, chèque santé : par l'assistante sociale de la CPAM

IX - Pour les enfants : PMI (si grande difficulté ou maltraitance à enfants), 119 numéro national, CEMMA (Cellule Enfance Meurthe-et-Moselle Accueil), numéro en Meurthe-et-Moselle : 0 810 27 69 12

X - Pour les traitements et les transports immédiats nécessaires : une réflexion pluri-partenaire est en cours (Association des maires, CPAM, Conseil Général...)

Cas particuliers en dehors de l'extrême urgence

I - Patients en France depuis plus de 3 mois, ou Français sans couverture sociale suffisante (loi de juillet 1999 - voir modalités d'accès spécifiques sur le site ordinal)

> CMU

> CMUC

> AME : fournir un certificat de séjour délivré par les mairies ou associations

> Chèque santé : aide à la complémentaire santé, dispense d'avance de frais : en fonction de conditions de ressources à respecter

Pour les couvertures sociales prévoir un contact avec les assistantes sociales de la CPAM (voir liste) ainsi qu'une aide à la mutualisation par les associations caritatives (Médecins du Monde...)

II - Patients avec couverture sociale et sans ressources suffisantes :

> Orienter les jeunes vers la mission locale de secteur (voir liste sur site ordinal)

> Service Territoriaux Personnes Âgées (STPAPH) (voir liste sur site ordinal)

> Autres contacts en fonction de la profession exercée : les caisses d'assurance maladie dont relèvent les assurés (ex. : Régime Social des Indépendants, Mutualité Sociale Agricole ou MGEL/CROUS [étudiants] peuvent être contactées par l'intermédiaire de la CPAM)

> Assistantes sociales de secteur du Conseil Général

III - Migrants précaires (voir site ordinal)

Liens Internet, structurels ou de documentation

Le site ordinal www.odm54.com comportera :

- une liste d'adresses utiles : les centres médico-sociaux (accès polyvalent) du Conseil Général, les assistantes sociales de la CPAM (les droits à la couverture médicale), les missions locales (les jeunes de 16 à 25 ans), les STPAH (les personnes âgées ou handicapées) et les CSAPA (les addictions),
- les critères d'accès, les délais d'obtention et de validité de la couverture maladie,
- les contacts utiles en fonction d'un accompagnement adapté, par exemple : CIMADE pour les étrangers, MSA, RSI, MGEL... D'autres contacts enrichiront progressivement ce site,
- un glossaire pour les sigles.

Ordre national des Médecins

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Nos remerciements à tous les partenaires institutionnels qui ont apporté leur concours à l'élaboration de cette fiche, en particulier le Docteur Michel MAIGNAN, dont nous saluons la mémoire.

La précarité touche environ 14 % de la population générale de métropole, soit 1 patient sur 7.

Le rôle du médecin dans la prise en charge de la précarité

Identifier les patients en situation de précarité

Accompagner et prendre en charge un patient en situation de précarité en fonction de ses demandes et de ses besoins

Orienter un patient en situation de précarité vers les partenaires compétents

> Définitions de la santé et de la précarité

Charte d'OTTAWA, 21 novembre 1986 : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

Conditions indispensables à la santé :

La santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, la personne devant pouvoir notamment :

- se loger,
- accéder à l'éducation,
- se nourrir convenablement,
- disposer d'un certain revenu,
- bénéficier d'un écosystème stable,
- compter sur un apport durable de ressources,
- avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

"**La pauvreté** est l'insuffisance de ressources ; **la précarité**, c'est la fragilité, l'instabilité des situations" (définition père Wresinski).

La grande précarité correspond au cumul des différents critères d'exclusion, dont notamment : absence de logement ou logement précaire, emploi précaire voire absence d'emploi, absence ou insuffisance de ressources, absence de lien social.

Lorsque les besoins primaires ne sont pas couverts, la prise en charge médicale ne sera pas la priorité du patient et sera, de ce fait, difficile ou erratique.

www.odm54.com



> Repérer la précarité

||| Des comportements déroutants = signaux d'alerte



Lorsque vous constatez :

- difficultés d'avance de frais
- absence régulière aux rendez-vous
- défaut d'hygiène, "négligence"
- consultations chez les spécialistes non honorées, examens complémentaires non réalisés
- gestion du traitement au jour le jour, inobservance, interruption du traitement
- consulte quand "ça va mal", de manière impromptue
- difficultés d'éducation hygiéno-diététique, mauvais état bucco-dentaire
- manque de suivi vaccinal, gynécologique
- comportement agressif
- mauvais état de santé



Où si votre patient appartient à une catégorie sociale plus souvent précarisée :

les jeunes en situation de vulnérabilité, les familles monoparentales féminines, les personnes âgées, les populations étrangères, immigrées ou issues de l'immigration, les immigrés vieillissants isolés, les gens du voyage, les personnes détenues et sortant de prison.

Interrogez votre patient afin de dépister d'éventuelles difficultés, souvent dissimulées par pudeur :

- Pourquoi ne s'est-il pas rendu aux rendez-vous ?
- Bénéficie-t-il d'une couverture sociale adaptée ?
- A-t-il rencontré des difficultés de transport pour s'y rendre ?
- Comment s'est déroulé le dernier rendez-vous avec le spécialiste ?
- Pourquoi a-t-il interrompu son traitement ?

Identifier les difficultés doit permettre de repérer les patients présentant des facteurs de vulnérabilité :

- **d'ordre économique** : bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs pauvres, personnes surendettées, emplois précaires, absence prolongée d'emploi, étudiants,
- **d'ordre culturel** : personnes illettrées, personnes d'origine étrangère,
- **d'ordre relationnel** : parents isolés, jeunes en rupture familiale, grands marginaux,
- **liés à une rupture** : veuvage, divorce, licenciement, sortie de prison, sortie d'établissement de santé sans solution d'accueil, étrangers en situation irrégulière,
- **relevant d'un manque de qualification** : jeunes en échec scolaire ou sortis du dispositif de formation sans qualification,
- **d'ordre matériel** : personnes sans logement ou en logement précaire,
- **d'ordre personnel** : antécédents de maltraitance, faible estime de soi, histoire personnelle de "parcours de rue" (grande précarité),
- **d'ordre pathologique** : poly-pathologies, maladies psychiatriques, addictions, handicaps.

Ces facteurs sont susceptibles de fragiliser toute personne dans une situation initiale stable en la faisant évoluer vers une situation de précarité.

> Améliorer la relation médecin-patient

(en se référant au Code de déontologie médicale articles 7 et 50)

||| Mettre le patient en confiance, valoriser l'image de soi

Le défaut d'estime de soi et la non-satisfaction de certains besoins primaires (ressources préalables, voir page 1) conduisent à un manque de projection dans le domaine de la santé.

||| Accompagnement et temps

Définir avec le patient un projet de soins qui l'implique en partant de ses besoins, ses priorités, en tenant compte également de ses capacités et de ses projets. Savoir créer du lien et travailler avec des objectifs progressifs et réalisables.

Par exemple : contacter un confrère en présence du patient pour lui faire part des difficultés de ce dernier peut rassurer celui-ci sur le bon accueil qui lui sera réservé, valorise l'importance de son suivi, déstigmatise sa situation et lui témoigne notre compréhension.

> Communiquer avec les partenaires du secteur médico-social

Savoir prendre du temps pour en gagner ultérieurement. Connaître et collaborer avec les partenaires médicaux, sociaux et médico-sociaux est indispensable à la prise en charge d'un patient en situation de précarité.

Si vous n'avez pas le temps, que le service compétent n'est pas joignable sur l'instant : reconvoquez ou recontactez le patient et prenez note de la situation, au même titre que pour une affection somatique nécessitant un avis expert.

||| Urgence sociale

- **115** en dehors des heures ouvrables des SAO (patient à la rue, nécessité aide alimentaire, soins hygiène)

||| Patients sans couverture sociale

- Urgence médicale : **service d'urgence, 15**
- Nécessité de soins rapides : **PASS** (Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé) Accueil pluridisciplinaire, accès au plateau technique de l'hôpital, mise à jour des droits
- Consultations médicales : **Médecins du Monde** (Nancy) Accueil pluridisciplinaire sans contrainte, informations droits

||| Semi-urgence sociale, Facteurs de vulnérabilité (heures ouvrables, se référer au tableau)

- **SAO** (Service d'Accueil et d'Orientation) : connaissance du dispositif d'hébergement (spécificités des projets des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), localisation, conditions d'accueil...), informations sur les possibilités d'ouverture de droits, relais et orientation vers des lieux de prise en charge
- **Centres médico-sociaux** (Conseil Général par secteur)
- **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) : voir Mairie des communes du 54

||| Suivi médico-psychologique

- **PASS PSY** au Centre Psychothérapique de Nancy - Tél. : 03 83 92 67 25 passpsy@cpn-laxou.com